

Convention Collective Nationale de Branche Ferroviaire

Point étape au 23 juillet 2018



Commission Mixte Paritaire du 19 juillet
calendrier et négociations du second semestre 2018

Convention
Collective



efficace autonome
responsable



La Commission Mixte Paritaire de branche ferroviaire s'est réunie jeudi 19 juillet 2018.

Les cinq Organisations Syndicales représentatives des salariés dont **UNSA-Ferroviaire** étaient présentes (CFTC et CFE-CGC ne siègent plus au regard de leur perte de représentativité dans la branche) ainsi que l'Union des Transports Publics et ferroviaires représentant les employeurs publics et privés.

A l'Ordre du Jour :

- ✓ installation du nouveau Président,
- ✓ calendrier des négociations au second semestre.

M. Dominique Vandroz est le nouveau Président de l'instance. Celui-ci est directeur du travail en responsabilité de l'unité territoriale de Paris à la Direccte, dépendant du Ministère du Travail.

Les volets "classification des métiers" et "rémunération des salariés" d'une part et "modalités de transferts des salariés dans le cadre de la concurrence" d'autre part sont désormais inscrits à l'agenda.

Bilatérales et tables-rondes vont émailler les débats, auxquels **UNSA-Ferroviaire** apportera son expertise afin d'enrichir les futurs accords que nous revendiquons de haut niveau après la phase du Nouveau Pacte Ferroviaire.

Calendrier :

18 septembre : classification et rémunération

27 septembre : modalités transfert de salariés



Déclaration liminaire UNSA



Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 22 mars, les cheminots ont entamé une mobilisation unitairement contre le nouveau pacte ferroviaire. Dans la poursuite de la loi portant réforme du ferroviaire de 2014, cette nouvelle loi entérine, dans l'urgence et sans préparation, les conditions de la transformation de l'entreprise historique SNCF vers une entreprise comme les autres.

Les cheminots ont exprimé leur opposition à ce projet tout au long du débat parlementaire dans un conflit historique face à un gouvernement dogmatique. Les fondements et les valeurs de l'entreprise historique sont aujourd'hui remis en cause sur l'autel du marché libéral.

Pourtant, **l'UNSA-Ferroviaire** partage les ambitions du nouveau pacte ferroviaire : en effet, nous sommes favorables à plus de ferroviaire, plus de trains à l'heure, plus de qualité, plus de confort, plus de sécurité, le tout dans de meilleures conditions économiques ! Si nous nous opposons à cette loi c'est que nous sommes convaincus que celle-ci n'apportera pas les solutions escomptées, et surtout qu'elle repose sur une régression sociale sans pareil pour les cheminots. Face à un Gouvernement ferme, **l'UNSA-Ferroviaire** a, grâce à la négociation avec le Ministère des Transports, obtenu des garanties sociales et financières permettant d'amoinrir les conséquences de cette nouvelle réforme. En effet, le NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE adopté mi-juin aura des suites très sensibles sur le secteur ferroviaire et les cheminots. Désormais, l'ouverture généralisée du marché ferroviaire est actée ; parallèlement, la fin du recrutement à STATUT est annoncée au 1^{er} janvier 2020, dont nous attendons toujours une étude d'impact économique. La table ronde réunissant le Ministère des Transports, l'UTP (Union des Transports Publics) et les organisations syndicales de la branche du 15 juin 2018 marque le début du nouveau cycle de négociations de la future convention collective du secteur. Un chantier vital et structurant pour l'avenir, car il encadrera les conditions de travail des cheminots de demain en lieu et place du STATUT actuel.

L'UNSA-Ferroviaire fait désormais le choix responsable de peser sur les négociateurs plutôt que sur les voyageurs ! Sans pour autant exclure toute forme de mobilisation si nécessaire.

Ces changements profonds de repères dans un environnement de travail de plus en plus contraint, méritent un accompagnement de manière extrêmement attentive. Ce ne sont pas ces nouvelles réformes qui modifient les conditions d'exploitation du ferroviaire. Il convient de rester vigilant aux conditions de vie et de travail des cheminots afin de garantir un service ferroviaire de qualité et cela en toute sécurité.

Après une trêve des négociations de la CMPN demandée par **l'UNSA-Ferroviaire** et d'autres Organisations Syndicales, la réunion d'aujourd'hui marque un moment important d'un nouveau cycle de négociation dans une dimension totalement différente de celle que nous avons connu précédemment. En effet, le nouveau pacte ferroviaire validé le 14 juin 2018 modifie sensiblement la donne et surtout nous impose un calendrier hors du commun.

Nous prenons acte de la proposition de cadrage des négociations proposé par l'UTP.

Nous considérons que le relevé de conclusion de la réunion tripartite du 15 juin 2018 consiste en une base de négociation minimum et non exhaustive de la future convention collective du ferroviaire sur laquelle tout le monde s'accorde à dire qu'elle devra être de haut niveau. Pour **l'UNSA-Ferroviaire**, nous entendons que ce haut niveau doit se retrouver sur les aspects :

- De sécurité,
- De condition de travail,
- Des aspects sociaux,
- De l'attractivité du secteur

Sur le contenu des négociations, avec nos convictions et notre pratique de la politique contractuelle, dans nos responsabilités de seconde Organisation Syndicale représentative de la branche, **l'UNSA-Ferroviaire** assumera totalement la volonté de construire ce cadre social de haut niveau afin d'éviter que la concurrence se construise sur le dos des salariés, comme on peut le constater dans d'autres secteurs. A ce titre, nous considérons que la disparition du STATUT SNCF engagée avec la fin du recrutement à ce statut dès le 1er janvier 2020, alors même que le nouveau cadre social n'est pas encore négocié, relève plus d'une motivation dogmatique du Gouvernement que d'une nécessité économique. Sur l'aspect calendrier, le volume des travaux attendu au 1^{er} janvier 2020 nous laisse entrevoir un travail dans l'urgence ne permettant pas une analyse pointue plus que nécessaire. Les volets « classiques » de la négociation, auxquels se rajoutent ceux liés au nouveau pacte ferroviaire nécessiteront des ordres du jour précis dans un agenda maîtrisé permettant aux partenaires sociaux des échanges et des consultations avec nos instances respectives.

Sur les thèmes de négociation, **l'UNSA-Ferroviaire** sollicite une priorisation des aspects sociaux, notamment sur les questions afférentes au transfert des personnels. Les facilités de circulation accordées aux cheminots à STATUT sont pour nous un marqueur fort d'appartenance au monde ferroviaire, **l'UNSA-Ferroviaire** revendique ces droits pour l'ensemble des cheminots du secteur. Cette disposition serait de nature à affirmer la volonté de l'UTP sur le niveau de la future CCN.

Au regard du chantier qui se présente, nous prenons acte de la réponse apportée par l'UTP sur la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement de la négociation. Les conditions de ce dispositif devront être définies dans les meilleurs délais afin qu'elles soient opérationnelles dès la rentrée.

Compte tenu du rôle du transport ferroviaire dans l'aménagement du territoire, voire sur des aspects de défense nationale, l'État a toujours tenu une place prépondérante dans les négociations règlementaires et sociales de l'entreprise historique. A cet effet, sans interférer sur les négociations relevant des partenaires sociaux, nous ne manquerons pas d'interpeller l'observatoire social de la branche sur nos attentes et revendications que nous nous permettons de rappeler à savoir :

- La garantie des **parcours professionnels** en sécurisant une véritable progression de carrière motivante et attractive tant pour le salarié que pour l'entreprise. Elle doit permettre d'aboutir pour les salariés qui le souhaitent, à un vrai développement individuel et une extension des compétences,
- Le niveau de **rémunération** des agents transférés,
- La **portabilité de l'ancienneté** de l'agent évaluée au niveau de la branche,
- La définition de vrais **critères de transfert objectifs**, y compris pour les fonctions transverses et supports qui restent souvent dans l'ombre, et ce malgré le travail fourni,
- La sécurisation de l'accès à la **médecine spécialisée** SNCF pour les salariés transférés qui pouvaient prétendre à cette facilité avant leurs changements d'entreprise,
- Le **reclassement** des inaptes dans les entreprises ferroviaires qui exige une attention particulière, au regard des conditions spécifiques d'aptitudes inhérents aux métiers du ferroviaire, cette question doit devenir un engagement fort dans notre branche,
- Les **facilités de circulation** que nous souhaitons universelles qui consiste un véritable marqueur d'appartenance à l'univers ferroviaire et à ses contraintes de mobilités,
- L'accès au **logement** au parc libre de la SNCF
- Le maintien des **prestations sociales** aux agents transférés,
- La préservation des **activités sociales et culturelles** pour les agents transférés.

Cette liste n'est pas exhaustive et les négociations à venir nous permettront d'affiner ces thèmes.

L'ordre du jour de cette 36^{ème} CMPN étant très explicite, nous interviendrons sur les sujets proposés, mais d'ores et déjà nous demandons un relevé de conclusions précis sur les points de cet OJ.

Concernant les modalités de travail, nous sommes favorables à la mise en œuvre de groupes de travail comme le prévoit l'accord de méthode, il conviendrait rapidement d'en définir les missions et attendus.

Sur le dispositif d'accompagnement et la mise en œuvre éventuelle de cabinets extérieurs, nous souhaitons participer à l'élaboration du cahier des charge et au choix du ou des cabinets. Sur le calendrier de travail, compte tenu du volume du chantier un calendrier précis nous est nécessaire afin de travailler dans la sérénité.

AUTO
nome

*plus
qu'un
syndicat...*

Posi
tif

effi
CAACE

